



**SECTION**

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint-Exupéry)



**SARTHE**

**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques**

## Compte Rendu du CHSCT du 13 octobre 2022

Début 9 h00

Déclaration liminaire FODGFIP 72 ci-dessous

### **1. Validation du procès-verbal du CHS-CT du 14 juin 2022 (sous réserve). Reporté**

### **2. Présentation du rapport annuel du Médecin du Travail.**

#### CONCLUSION GÉNÉRALE DU RAPPORT D'ACTIVITE

« -L'année 2021 s'est déroulée dans le prolongement de la crise sanitaire de 2020, entre périodes de tentatives de retour à la normale, avec reprise de visites en présentiel, suivies d'une période de reprise épidémique en fonction des variants avec retour des visites en distanciel(visites sur pièces).

-Le télétravail s'est installé au ministère et ses modalités ont pu être définies, au-delà de l'urgence et d'une certaine improvisation en 2020. Un équilibre doit être trouvé entre travail en distanciel et en présentiel, souplesse des conditions de travail et préservation du collectif, rempart à une désinsertion insidieuse du milieu de travail par l'isolement de l'agent : un défi à relever pour les responsables locaux.

-La gestion COVID dans le département et à l'extérieur, au plus près des agents, des services RH, des responsables de services locaux ou du CHSCT 72, a monopolisé l'activité du médecin du travail. Les différentes périodes ont nécessité un suivi itératif des agents, plus particulièrement ceux vulnérables.

-L'évolution des métiers s'est poursuivie en DDFIP avec, notamment, la prise de fonctions des Conseillers aux Décideurs Locaux.

-A l'issue d'un choc acoustique dans un SIP du Mans, dans le cadre de l'aide apportée par les SIP au CDC du Mans, la mise en place de visites médicales avec audiométrie préalable pour les agents concernés, en vue d'un travail sous casque ou au téléphone de façon prolongée, lors des permanences téléphoniques.

-La NRP continuant de se dérouler, une attention particulière a été portée aux services impactés, au plan collectif par le biais de l'étude des projets de réaménagements des locaux de services restructurés, en lien avec l'ISST, et, au plan individuel, aux agents plus soumis à un risque psycho-social (conditions de santé, trajet domicile-travail, durée du travail à distance, nombre de jours de télétravail, conditions familiales...).

Au plan individuel, les situations les plus difficiles ont quasiment toutes pu avoir une solution à court ou moyen terme.

Au plan des locaux, l'évaluation de l'effet des restructurations de services nécessitera quelques mois après leur achèvement pour pouvoir être menée. En tout état de cause, la tentation de densification de l'occupation des locaux ne prend pas en compte la nécessité de distanciation suffisante entre postes de travail, en vue de crises sanitaires annoncées comme plus fréquentes à l'avenir. »

Concernant les risques professionnels, il est rappelé aux chefs de service que tout agent (SIP,EDR...) participant à l'accueil téléphonique doit avoir effectué un audiogramme avant la prise de fonction.

### **3. Bilan du PAP 2021**

Le bilan de la campagne DUERP-PAP 2019/2021, a notamment mis en exergue la nécessité de donner plus de lisibilité, aux cadres et aux agents, sur la conduite de la démarche EVRP (évaluation des risques professionnels) et sur son intérêt, mais surtout une meilleure visibilité du programme annuel de prévention, le PAP, en rendant compte de l'activité du dispositif de prévention, des mesures concrètes mises en place et des résultats obtenus.

#### ***LES ACTIONS PRIORITAIRES IDENTIFIÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL***

Le groupe de travail a identifié dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) 33 axes d'actions prioritaires qui ont donc été retenus dans le programme annuel de prévention.

Ces actions portent sur des risques liés aux risques biologiques et infectieux (crise Covid), aux risques psychosociaux, à l'activité physique, au travail sur écran ou encore relatifs au manque d'hygiène dans les lieux de travail etc...

#### ***L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION 2019/2021***

Dans une grande majorité, les mesures ont été réalisées.

Toutefois, certains risques restent à traiter :

- pour cinq d'entre eux (Prestations ménages dans 5 unités de travail), une réunion des gestionnaires de sites qui n'a pu être effectuée ;
- pour le dernier, l'absence de redéploiement de caissons anti bruit pour les imprimantes à aiguilles du SDE. Après moult recherches, il s'avère que la DDFiP de la Sarthe n'en dispose pas. Ce type de capot/caisson coûte aux alentours de 750 € TTC à l'unité (tarif août 2022).

Conclusion : Tant sur le plan matériel que sur le plan psychosocial, les remèdes ressemblent plus à des placebo qu'à une réelle volonté de supprimer les maux.

### **4. Campagne DUERP/PAP 2021-2022 (pour avis du CHSCT sur le PAP).**

L'avis du CHSCT sera rendu ultérieurement par un communiqué commun de l'ensemble des représentants du personnel.

THM/ acoustique :

Les résultats de l'étude acoustique sont attendus

La MDT revient sur la nature du sol et préconise un revêtement adapté plus efficace.

La mise en place de cloisonnettes utilisées déjà au CDC fera l'objet d'une discussion avec l'ensemble du personnel.

Concernant le redéploiement des fauteuils non utilisés, un recensement est en cours.

L'administration attend les renouvellements des conventions de télétravail afin de les attribuer.

Nous avons insisté sur le fait de communiquer de façon claire sur les critères de distribution.

### **5. Réponse de l'administration à l'avis du CHSCT, sur les dossiers immobiliers, en date du 01/07/22.**

#### **1 - Fourniture des plans de prévention**

Trésorerie Le Mans Ville

Les plans de prévention et de coordination SPS ont été établis par le maître d'oeuvre et le coordinateur SPS avant le démarrage du chantier.

Installation du SPF Le Mans (8ème étage du bâtiment De Gaulle)

Il n'y a pas de nécessité de faire réaliser un plan de prévention dans la mesure où il n'y a pas de co-activité et que les locaux concernés sont vacants (déplacement d'une cloison modulable et pose de perches et prises).

## 2 - Calendrier prévisionnel des travaux

Trésorerie Le Mans Ville

Le recrutement des entreprises a été effectué début août. Le calendrier des travaux a été communiqué par le maître d'oeuvre le 15 septembre. Une première réunion de chantier est intervenue le 7 septembre, une seconde le 21 septembre. Les travaux ont démarré le 14 septembre. Leur durée prévisible est de trois mois.

Nous rappelons pour la énième fois les effets négatifs de travaux en site occupé.

Installation du SPF Le Mans (8ème étage du bâtiment De Gaulle)

Travaux réalisés fin septembre/début octobre au plus tard. Déménagement du SPF programmé fin de semaine 42, soit les 20, 21 et 24 octobre.

## 3 - Calendrier prévisionnel des opérations de déménagement

Trésorerie Le Mans Agglomération / SGC Le Mans Métropole et Amendes

Installation des postes de travail par les agents de la CID dans les locaux du SGC envisagée le 2 janvier 2023. En fonction des congés, l'installation de certains espaces de travail pourra être anticipée sur la dernière semaine de 2022.

Installation du SPF au 8ème étage du 33 av De Gaulle :

Déménagement prévu les 20, 21 et 24 octobre par la société Tremblay : les 20 et 21 pour le mobilier et le 24 pour les archives destinées au 8ème étage (contenu des armoires du 1er à Nicot et une partie des archives du 3ème étage).

Des consignes seront délivrées aux déménageurs afin que les postes de travail informatiques soient chargés en dernier dans les camions. Cela permettra une installation plus rapide du matériel informatique dans les nouveaux locaux.

Concernant les archives, le pilon a été fait en amont du déménagement au mois d'août 2022 (5 bennes de 15 tonnes de destruction).

DDFiP de la Sarthe MAJ 23/09/2022

CHSCT de la Sarthe du 13/10/2022

Les archives qui seront transférées à De Gaulle seront donc uniquement les archives que l'on conserve.

Il restera à transférer une grande partie des archives du 3ème étage. Ce transfert devra faire l'objet d'un nouveau devis auprès du déménageur.

⇒ *Concernant l'installation et le raccordement au SSI des détecteurs de fumées dans chaque zone « archives » :*

Le repérage des détecteurs de fumée en place, pour l'ensemble du bâtiment De Gaulle, a été fait par Quentin Bauer et Lionel Friart, le 19 juillet dernier. Les zones nécessitant l'installation de détecteurs ont été identifiées et un devis a été demandé en conséquence à l'entreprise SPIE.

L'installation des détecteurs est actuellement en cours.

⇒ *Répartition des armoires d'archives pour ne pas dépasser les 250kg/m<sup>2</sup> :*

Un plan de répartition est en cours de finalisation prenant en compte cette contrainte. Ce plan annoté, permettra de vérifier que l'implantation des armoires ne dépasse pas les 250 kg/m<sup>2</sup> pour chaque bureau.

SGC Le Mans Métropole et Amendes :

⇒ *Avis du secteur sécurité :*

Cet avis a été demandé par le biais de Lionel Friart. Le secteur « sûreté immobilière » préconise l'installation de guichets sécurisés blindés.

⇒ *Vitrage blindé :*

Suite à cet avis, une étude de faisabilité visant à réimplanter le guichet blindé actuel de la trésorerie Le Mans Amendes a été menée. Celui-ci sera installé dans les futurs locaux du SGC Le Mans Métropole.

⇒ *Aménagement pour l'accès des personnes en situation de handicap et fourniture d'un certificat d'accessibilité signé par les personnes compétentes :*

Un sas avec automatisation de l'ouverture des portes est prévu dans le budget travaux pour un montant de 11 000€. Un devis concurrentiel a été demandé à AF Maintenance, notre mainteneur.

## Isolation thermique extérieure des bâtiments :

Sur ce point, l'administration s'appuie sur le plan résilience 2 qui pourrait permettre de le mettre en œuvre. Le coût reste à être chiffré pour les bâtiments concernés tel le CDFP Le Mans.

## **Synthèse**

Les chantiers 2022 en cours sont d'importance et encadrés par un calendrier contraint pour certaines opérations (NRP, Fonds CVT notamment).

Tout d'abord, il y a la finalisation du NRP avec les chantiers de densification de l'actuelle trésorerie Le Mans Ville, le déménagement du SPF et la création du SGC Conlie.

Ensuite, il y a les travaux liés au fonds d'amélioration des conditions de vie au travail (FACVT) qui impactent les sites de La Ferté-Bernard, du Mans (place des Comtes du Maine, immeuble De Gaulle et la trésorerie hospitalière).

A cela, s'ajoutent des travaux d'amélioration de l'accueil pour le site de la Flèche.

De plus, des travaux visant à améliorer la performance énergétique de certains sites sont en cours sur La Flèche, Mamers et la DDFiP .

Enfin, les travaux liés au câblage informatique sont un préalable nécessaire au passage à la TOIP, notamment pour le site du Mans Ville.

Les équipes de la division budget immobilier et logistique en lien avec les acteurs de prévention sont mobilisées pour prendre en compte, autant que faire se peut, le confort de travail des agents pendant les travaux.

Conclusion : FODGFIP 72 regrette une certaine opacité sur les montants alloués à chaque opération, ce qui ne favorise pas une analyse précise des actions menées. Le CHSCT par son objet ( rôle de cofinancement ) devrait avoir une lisibilité totale des projets.

## **7. Point budgétaire et suivi des actions.**

Le budget de 71 569 € est totalement utilisé, en rappelant qu'il représente 94 % de la dotation allouée cette année au CHSCT 72..... Il n'y a pas de petits profits.

## **8. Examen des fiches de signalement.**

Aujourd'hui, il est constaté une augmentation d'incivilité et d'agressions verbales envers nos agents non seulement entre public et agents mais aussi entre agents .

Une grande vigilance et un appui doivent être apportés aux agents en difficulté.

## **9. Examen des accidents de travail.**

## **10. Examen du registre SST.**

Conlie : Les agents de Conlie s'inquiètent pour leur santé et l'avenir du poste. Le SGC intègre un nombre important de collectivités tout en perdant des effectifs.

Le NRP que FO DGFIP condamne, génère des inquiétudes et un changement organisationnel quant à l'apport de contractuels.

Ce mode de gestion instaure une instabilité alors que le vivre ensemble doit être le maître mot dans le collectif de travail.

Chauffage : remise en service pour 2 postes dans le Nord Sarthe. Les autres sites seront concernés la semaine prochaine.

## **11. Questions diverses.**

MDT : Poste de Sablé : postes de travail avec lanterneaux (bruit , chaleur) . Favoriser l'éclairage naturel. Bref : repenser le SGC.

La CTA (centrale de traitement d'air) du CDFP de Gaulle a été nettoyée, reste à voir le débit d'air.

SGC Montval : revoir le plan d'évacuation

## Déclaration liminaire CHSCT du 13 octobre 2022

Monsieur le Président,

Malgré un grand nombre d'opérations de réorganisations déjà réalisée à marche forcée, FO DGFIP 72 alerte les personnels qui pourraient considérer que le NRP est terminé. FO DGFIP 72 continue de revendiquer l'arrêt du NRP. Le réseau a déjà subi des coups très rudes mais cette déconstruction, si nous ne parvenons pas à la stopper, se poursuivra. L'argument de la stabilité à compter de 2026 est destiné à faire accepter par nos partenaires, par les usagers et par les personnels l'inacceptable : la disparition pure et simple du service public de proximité. Sa poursuite conduira inexorablement à l'amplification des restructurations en cours, aux regroupements de SIP, aux suppressions des petites directions et leurs regroupements au sein de directions régionales voire inter régionales à l'instar d'autres directions ou administrations.

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de « transformation de la Fonction Publique », vaste réforme issue du programme « Action publique 2022 » combattue par FO Finances, acte la disparition d'une certaine conception républicaine de la Fonction publique. Son article 2 institue, dans les trois versants de la Fonction Publique, une instance unique pour débattre des sujets d'intérêt collectif : le Comité Social d'Administration (CSA), issu de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT) actuels. Ceci constitue un recul préjudiciable aux agents.

Certes, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sera obligatoirement créée au sein du CSA, à partir d'un certain seuil d'effectifs fixé à 200 pour la Fonction Publique d'État. A compter du 1er janvier 2023, cette instance spécialisée exercera des attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social, mais sans avoir à connaître les restructurations et réorganisations de services, ce que nous déplorons.

Dans les entreprises du semi-public, la fusion des instances CE, DP, CHSCT en un CSE, a abouti à la disparition des prérogatives et à l'affaiblissement des missions du CHSCT.

La politique continuelle de destruction de l'emploi public dans le Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance, dégrade les conditions de travail et aggrave le mal être des agents, alors que l'employeur a l'obligation pénale de mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels, permettant la mise en œuvre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art L 4121-1 du Code du Travail).

Depuis le début de l'année 2020, la crise sanitaire mondiale sans précédent liée à la pandémie de la COVID19 a mis en évidence la fragilité et les fractures de notre société, avec de graves conséquences sanitaires, économiques et sociales et met en lumière les conséquences déléteres de la gestion comptable de l'Emploi Public. Depuis les débuts de cette crise, les CHSCT ont démontré leur utilité comme force de propositions essentielle auprès des administrations.

Pour rappel, après la constitution des CHSDI, issus des grèves de 1989 au Ministère, les CHSCT sont créés en 2012, en réponse aux besoins des agents pour l'amélioration des conditions de travail, pour le respect des prescriptions légales et réglementaires, l'analyse des risques professionnels, les enquêtes et les visites régulières des services. Ils ont dans la période, largement démontré leur importance, leur pertinence et leur nécessité.

FO DGFIP 72 rappelle que FO Finances revendique l'abrogation de la loi « transformation de la Fonction Publique », et le maintien du réseau des CHSCT et des CHSCT Spéciaux du MEFR avec leurs prérogatives, et l'amélioration de la politique ministérielle santé, sécurité au travail.

D'ailleurs, le point 2 et le point 6 de l'ordre du jour reprennent ce sujet d'importance majeure pour les agents du département, en particulier les victimes de la NRP (restructuration, aménagement de poste, densification des locaux, distanciation des agents).

Nous rappelons la publication des circulaires et du règlement intérieur type sont prévues fin 2022 seulement alors que ces instances seront mises en place en janvier 2023.

La question des droits et moyens octroyés aux futurs élus est une question centrale pour le maintien d'un dialogue social de qualité.

Le bateau dérive et l'administration continue de naviguer à vue

Les représentants FO Finances 72 reviendront en séance sur l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Vos représentants au CHSCT :

- Jean-Yves PERDRIAU                      Pôle CE Le Mans                      tel : 02.43.83.82.86

- Anne PUJOL                                      Trésorerie Le Mans Ville                      tel : 02.43.47.09.80

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP / <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>